

# FAQ Clubs



*Le Pass'Sport est un dispositif porté par l'Etat permettant de relancer massivement la pratique sportive dans une association pendant un an en finançant à hauteur de 50€ les licences sportives*

## Comment savoir si mon club est éligible ?

Votre club est éligible si votre association est affiliée à une fédération sportive agréée.

*Les associations socio-sportives des quartiers prioritaires de la ville sont également éligibles*



## Quel est le rôle de mon association ?

- Accueillir le jeune et sa famille
- Déduire le coût de l'adhésion et/ou de la licence de 50€ et ne fait payer à la famille que le reste à charge.
- Elle s'engage à ne pas augmenter ses tarifs.

## Quelle est la première démarche à mener ?



Créer son compte en ligne sur [lecompteasso.association.gouv.fr](http://lecompteasso.association.gouv.fr) si vous n'en possédez pas

## En tant que club, êtes-vous obligé d'accepter le Pass'Sport ?

**NON**, Le Pass'Sport est un dispositif volontariste.



## Quelles sont les démarches à mener pour le remboursement ?

Le remboursement se fera en deux vagues (instructions fin septembre et fin octobre). Il faudra remplir les informations sur lecompteasso. **Il faudra impérativement photocopier le courrier du jeune comme preuve d'inscription.**

## Qui seront les tiers-payeurs ?

Le CDOS 43 pour les associations sportives affiliées à une fédération agréée.

La DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes pour les associations socio-sportives. [La DRAJES est aussi la structure qui instruit l'ensemble des dossiers.](#)

